# Fiches bibliques

*Nouveau Testament*

## La femme adultère : Jn 7,53˗8,11

 *(Traduction œcuménique de la Bible, 2010)*

 7,53 Ils s’en allèrent chacun chez soi.

 8,1 Et Jésus gagna le mont des Oliviers[[1]](#footnote-1)1.

 2 Dès le point du jour, il revint au temple

 et, comme tout le peuple venait à lui, il s’assit et se mit à enseigner.

 3 Les scribes et les Pharisiens amenèrent alors une femme

 qu’on avait surprise en adultère

 et ils la placèrent au milieu du groupe.

 4 *« Maître,* lui dirent-ils, *cette femme a été prise en flagrant délit d’adultère.*

5 *Dans la Loi, Moïse nous prescrit[[2]](#footnote-2)2 de lapider ces femmes-là.*

 *Et toi, qu’en dis-tu ? »*

6 Ils parlaient ainsi dans l’intention de lui tendre un piège,

 pour avoir de quoi l’accuser.

 Mais Jésus, se baissant, se mit à tracer du doigt des traits sur le sol[[3]](#footnote-3)3.

 7 Comme ils continuaient à lui poser des questions,

 Jésus se redressa et leur dit :

 *« Que celui d’entre vous qui n’a jamais péché lui jette la première pierre[[4]](#footnote-4)4. »*

8 Et s’inclinant à nouveau, il se remit à tracer des traits sur le sol.

 9 Après avoir entendu ces paroles, ils se retirèrent l’un après l’autre,

 à commencer par les plus âgés, et Jésus resta seul.

 Comme la femme était toujours là, au milieu du cercle,

 10 Jésus se redressa et lui dit :

 *« Femme, où sont-ils[[5]](#footnote-5)5 donc ? Personne ne t’a condamnée ? »*

11 Elle répondit : *« Personne, Seigneur »,*

et Jésus lui dit :

 *« Moi non plus, je ne te condamne pas : va, et désormais ne pèche plus. »*

1. 1 La section 7,53˗8,11 est omise par les manuscrits les plus anciens et par de nombreuses versions ; d’autres la placent soit après les versets 36 ou 44, soit à la fin de l’évangile ; d’autres encore l’introduisent après Lc 21,38. Les Pères grecs semblent l’ignorer ; le texte lui-même présente de nombreuses variantes et ne possède pas les caractéristiques du style johannique. C’est pourquoi on peut estimer que cette péricope n’appartenait pas primitivement à l’évangile de Jn. Il s’agit d’une tradition indépendante, insérée après coup ; son caractère canonique n’est pas à contester.

 [↑](#footnote-ref-1)
2. 2 Voir Lévitique 20,10 ; Deutéronome 22,22-24. [↑](#footnote-ref-2)
3. 3 Le terme employé suggère que Jésus traçait des traits successifs comme pour un dénombrement (des péchés de chacun ?) : voir Job 13,26. On traduit géné-ralement *écrivait,* ce qui est plus obscur. Ce verset pourrait évoquer Jérémie 17,13 dans sa littéralité : *ceux qui s’écartent de moi sont inscrits sur la terre.* [↑](#footnote-ref-3)
4. 4 Soit que Jésus évite le piège en rappelant les exigences légales (Deutérono-me 17,5-7 ; Exode 23,6-7), soit plus simplement qu’il veuille rappeler aux accu-sateurs leur propre condition de pécheurs (Mt 7,1-2). [↑](#footnote-ref-4)
5. 5 C’est-à-dire les scribes et les Pharisiens qui l’accusaient. [↑](#footnote-ref-5)